AGENCE REGIONALE DU CENTRE POUR LE LIVRE, L'IMAGE ET LA CULTURE NUMERIQUE

Télétransmis au contrôle de légalité

11 JUIN 2015

CICLIC
Agence Régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juin 2015

Le quatre juin deux mille quinze, à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au Conseil régional du Centre-Val de Loire, sur convocation de Madame Carole CANETTE, présidente de l'agence, en date du 28 avril 2015.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Monsieur Yann BOURSEGUIN ; Madame Carole CANETTE ; Madame Josette PHILIPPE ; Madame Pascale ROSSLER

L'Etat :

Madame Christine DIACON, représentant Madame la Directrice régionale des affaires culturelles ; Madame Mireille FROMENTAUD représentant Madame le Recteur d'Académie ; Monsieur Frédéric LOMBARD, représentant Monsieur le conseiller livre et lecture de la DRAC ; Madame Vanessa N'DOYE, représentant Monsieur le conseiller cinéma et audiovisuel de la DRAC

Le Maire de Château-Renault :

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Gérard BERT ; Madame Marie-Laure BOUKREDINE ; Monsieur Claude CADET ; Monsieur Xavier COUTAU ; Monsieur Emmanuel CYRIAQUE ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Madame Julie GERMAIN ; Madame Catherine MARTIN-ZAY ; Monsieur Alexandre TINSEAU ; Madame Dominique VEAUTE

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Clémence DAUPHIN ; Monsieur Jean-François DELAGE ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Karine GLOANEC-MAURIN ; Madame Maryse LAPLACE ; Madame Chantal REBOUT

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Madame Martine RICO, représentant du CESR ; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué Education, Culture et Sports à la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Yohann NIVOLLET, chargé de mission structures culturelles associées à la direction de la culture de la Région Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, chargée de mission auprès de la direction à Ciclic.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 19
- Votants : 24 (dont six pouvoirs)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 MARS 2015

Délibération 19-2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

.../...

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 6 mars 2015.

Votants : 24

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
La Directrice de l'agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel

Annaïck LE RU